
Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****30 July 2013****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****français****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-troisième session**

Genève, 26-30 août 2013

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN:**Autres propositions**

ADN 2013 - Définitions (tuyauteries gaz à terre et à bord)**Transmis par les Sociétés de Classification recommandées ADN****Motivation pour une clarification:**

Avec les définitions actuelles, en raison de la similitude des textes (à terre, à bord), il y a confusion en ce qui concerne les différents types de tuyauteries.

En réalité, il y a seulement 2 types de tuyauteries, une à terre et une à bord du bateau.

Conclusion : les définitions peuvent être réduites à 2.

ADN 2013 Définitions (article 1.2.1)**1) Installation à terre**

Conduite d'équilibrage de pression (compensation piping) une conduite de l'installation à terre reliée pendant le déchargement à la conduite de collecte ou à la conduite d'évacuation des gaz du bateau. Cette conduite est conçue de manière à protéger le bateau contre les détonations ou des passages de flammes provenant du côté terre.

Conduite de retour de gaz (gas return piping) une conduite de l'installation à terre reliée pendant le chargement à la conduite de collecte ou à la conduite d'évacuation des gaz du bateau. Cette conduite est conçue de manière à protéger le bateau contre les détonations ou des passages de flammes provenant du côté terre.

2) A bord

Conduite d'évacuation de gaz (venting piping) Une conduite reliant une citerne à cargaison à l'installation à terre pendant le chargement. Cette conduite est munie de soupapes de sécurité protégeant la citerne à cargaison contre les surpressions ou dépressions internes inadmissibles ; elle est destinée à évacuer les gaz vers l'installation à terre.

Collecteur d'évacuation des gaz (common vapour piping) Une conduite reliant une ou plus de citernes à cargaison entre elles. Cette conduite est munie de soupapes de sécurité protégeant les citernes à cargaison contre les surpressions ou dépressions internes inadmissibles ; elle est destinée à évacuer les gaz vers l'installation à terre.

Proposition :

Conduite de retour des gaz [Circuit gaz à terre] (à terre) une conduite de l'installation à terre reliée pendant le chargement ou le déchargement à la conduite d'évacuation des gaz [au circuit gaz des citernes à cargaison] du bateau. Cette conduite est conçue de manière à protéger le bateau contre les détonations ou des passages de flammes provenant du côté terre.

Conduite d'évacuation des gaz [Circuit gaz des citernes à cargaison] (à bord) Une conduite reliant une ou plusieurs citernes à cargaison à la conduite de retour des gaz [au circuit gaz à terre] pendant le chargement ou le déchargement. Cette conduite est munie de soupapes de sécurité protégeant la ou les citernes à cargaison contre les surpressions ou dépressions internes inadmissibles.
